

SUBVENTION POUR VISITES SCOLAIRES À SAINT-PIERRE 2018-2019

But : Aider financièrement des écoles qui veulent offrir aux élèves des niveaux intermédiaire et secondaire l'occasion de visiter Saint-Pierre.

Critères d'éligibilité

1. Les élèves des niveaux 7^e à 12^e année seulement sont éligibles.
2. Les enseignants doivent accompagner les élèves ; ils doivent aussi s'assurer que tout participant présente un rapport écrit à l'intérieur de 30 jours de leur retour.

Documentation

Toutes les demandes doivent comprendre (i) un itinéraire détaillé des activités culturelles planifiées et (ii) un budget.

Note : Les demandes ne seront pas acceptées sans un itinéraire et un budget. Si la planification n'est pas finalisée, veuillez l'indiquer dans une lettre d'accompagnement.

Date limite

La date limite de la réception des demandes au bureau de la Division des programmes et services, ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance est le **21 décembre 2018, à l'heure précise de 16h30.**

Note : Il revient à celui ou celle qui fait la demande de s'assurer que la demande a été reçue au bureau de la Division des programmes et services avant la date limite, qu'elle soit envoyée par télécopieur ou par la poste.

Sélection

- (i) Le critère principal de sélection des écoles est la dernière date de réception d'une subvention pour une visite à Saint-Pierre.
- (ii) Après la première sélection les autres écoles seront placées sur une liste d'attente.
- (iii) Les demandes reçues après la date limite du 21 décembre 2018 à 16h30 seront placées sur la liste d'attente, où un numéro sera accordé d'après la date de réception de la demande.

Les écoles seront avisées de leur statut, par lettre, peu après la date limite.

Conditions

1. Les écoles participant à ce programme recevront :
 - (i) 90\$ par élève, jusqu'à un maximum de 2 700\$ ou 250\$ par élève si les élèves participent au programme du Francoforum, jusqu'à un maximum de 7 500\$
 - (ii) 90\$ par enseignant accompagnant le groupe, jusqu'à un maximum de 180\$ (2 enseignants)
 - un enseignant pour jusqu'à 11 élèves
 - deux enseignants pour 12 élèves ou plus
 - (iii) 0,90\$ par kilomètre pour un voyage aller retour de l'école à Fortune, jusqu'à un maximum de 2 160\$.
2. L'école doit faire le voyage avant la fin de l'année scolaire 2018-2019.
3. La question de la suppléance est la responsabilité de l'école.

Annulation du voyage

Si une visite scolaire est annulée après le 8 mars 2019, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance demandera à l'école de fournir une lettre d'explication signée par le Directeur de l'école.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER :

Division des programmes et services/Section Curriculum
Ministère de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance
Boîte postale 8700
St. John's, NL A1B 4J6

Téléphone : 709-729-2741/6604

Télécopieur : 709-729-1400

brigitteallain@gov.nl.ca

www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/french/bursaries.html



FORMULAIRE DE DEMANDE : SUBVENTION POUR VISITES SCOLAIRES À SAINT-PIERRE - 2018-2019

Note : Une école peut faire une demande de participation au Programme de visites scolaires à Saint-Pierre, ou au Programme de visites scolaires au Québec et au Nouveau-Brunswick, mais NON PAS AUX DEUX.

École

Adresse postale

Code postal

Numéro de téléphone

PROGRAMME FRANCOFORUM Oui
 Non

No. de téléphone : 0-11-508-41-24-38

Nombre d'élèves

Niveau(x) scolaire(s)

Distance de l'école à Fortune (aller-retour)

kms.

Date du voyage

Enseignant(s) accompagnant(s) les élèves

Courriel :

Numéro de téléphone (domicile)

Numéro de téléphone (domicile)

Date de la dernière subvention pour une visite scolaire à Saint-Pierre pour votre école

DÉCLARATION

En tant que directeur d'école, je, _____, accepte de m'assurer que chaque enseignant et chaque élève présentent un rapport écrit sur la visite à Saint-Pierre dans un délai de 30 jours après la visite. Je reconnais que la soumission de ces rapports au bureau de la Division des programmes et services est une condition de la subvention.

SIGNATURE : _____
(Directeur d'école)

Date :

SIGNATURE : _____
(Enseignant)

Date :

NOTE : La question de la suppléance est la responsabilité de l'école.

LA DATE LIMITE DE LA RÉCEPTION DES FORMULAIRES DE DEMANDE AU BUREAU DE LA DIVISION DES PROGRAMMES ET SERVICES EST LE 21 DÉCEMBRE 2018, À L'HEURE PRÉCISE DE 16h30.

ENVOYEZ LA DEMANDE PAR COURRIEL À : Brigitte Allain, (brigitteallain@gov.nl.ca)

Division des programmes et services, Section Curriculum
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
B. P. 8700, St. John's, NL A1B 4J6

Note : Les demandes ne seront traitées que si elles sont complètes et accompagnées de toute la documentation requise.